

**Association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux
Avenant n°1 à la convention du 2010**

Entre, d'une part,

- **l'Association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux**, représentée par son Président, M. Alain Juppé, dûment habilité aux présentes par décision de l'assemblée générale du , domiciliée 7, rue Duffour – Dubergier, 33000 Bordeaux

et, d'autre part,

- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2010 et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération n° 2010/0482 du Conseil de Communauté du 9 juillet 2010 approuvant le plan d'actions 2010 de l'association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux et l'allocation d'une subvention d'un montant de 61 619 € pour sa réalisation,

Vu la convention en date du 2010 passée entre la Communauté Urbaine et l'association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux,

Considérant que le compte rendu du conseil d'administration de cette association en date du 20 juillet 2010 a décidé d'augmenter la subvention 2010 de chaque partenaire de 17 220,72 € il en résulte pour la Communauté Urbaine la nécessité de porter celle-ci de 61 619 € à 78 839,72 €.

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 4 intitulé « Montant de la subvention », 1^{er} alinéa de la convention du 2010 signée entre l'association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux et la Communauté Urbaine est modifié comme suit :

« Le montant de la subvention attribuée à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux au titre de l'année 2010 s'élève à 78 839,72 € T.T.C pour un montant subventionnable de 730 827,58 €T.T.C.

ARTICLE 3 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Le Président de l'Association
Centre Culturel et Touristique du Vin
à Bordeaux

Alain Juppe

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Vice-Président,

Jean- Charles Bron